

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le **19 DEC. 2020**

ID : 056-215601626-20201215-DB20201204B-DE



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique  
Mardi 15 décembre 2020

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**  
**SUITE A DEMISSION**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Yolande ALLANIC, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Hélène BOLEIS à Christian PERRIEN, Martine LIEDOT à Claude ORVOINE, Antoine GOYER à Ronan LOAS.

**Secrétaire de séance :** Pascaline ALNO

**Présents : 30**  
**Pouvoirs : 03**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

**SUITE A DEMISSION**

Rapporteur : Ronan Loas

Le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1414-2, prévoit que pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 de ce même code.

La commission d'appel d'offres est :

- présidée par le Maire ou son représentant
- comprend 5 membres du conseil municipal élus en son sein au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste sauf décision à l'unanimité de l'assemblée délibérante.
- Des membres suppléants sont élus en nombre égal à celui des membres titulaires.

Suite à la démission de M. Sylvain BRITEL, Conseiller municipal du groupe minoritaire « Ploemeur en Actes », il y a lieu de pourvoir au siège vacant. Sans autre membre élu complémentaire de la dite-liste approuvée lors de la création de la CAO du conseil municipal du 27 mai 2020, la méthode réglementaire de remplacement ne peut être mise en œuvre pour cause d'épuisement de la liste concernée.

Aussi, et afin de garantir l'expression pluraliste des élus en son sein, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-22 du CGCT, le remplacement total de la commission d'appel d'offres est nécessaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-22 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 3 décembre 2020 ;

Vu le rapport présenté en séance du conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **PROCEDE** à l'élection de la commission d'appel d'offres

**1 - RECUEIL DES LISTES ET NOMS :**

**- LISTE UNIQUE**

**Titulaires :**

- Patricia QUERO-RUEN
- Claude ORVOINE
- Bernard CLERGEON
- Georges CORNEC
- Emmanuelle TROCADERO

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le **19 DEC. 2020**

ID : 056-215601626-20201215-DB20201204B-DE

**Suppléants :**

- Cédric ORVOEN
- Christian LAURENT
- Pascal GUERIF
- Anne-Valérie RODRIGUES
- Marie-Hélène HUCHET

**1 – SCRUTIN A MAIN LEVEE :**

**33 voix pour la liste unique**

**2 – DESIGNATION des représentants du Conseil municipal de la manière suivante :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Président : Ronan LOAS	Vice-président/représentant du maire : Armelle GEGOUSSE
Patricia QUERO-RUEN	Cédric ORVOEN
Claude ORVOINE	Christian LAURENT
Bernard CLERGEON	Pascal GUERIF
Georges CORNEC	Anne-Valérie RODRIGUES
Emmanuelle TROCADERO	Marie-Hélène HUCHET



Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.

**Ronan LOAS,**  
**Maire**